



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

Centre de ressources
Grand Est

Cycle de qualification

« évaluation finale des contrats de ville »

Séance 3
7 01 2022

Le cycle

 *Déroulement en 4 séances*

- La démarche évaluative : une dimension prospective et stratégique / 18 novembre 2021 (matin)
- Evaluation et mesures : indicateurs, mesures d'impact... / 3 décembre 2021 (matin)
- Evaluation et dimension participative : prise en compte de la parole des habitants-es / 7 janvier 2022 (matin)
- Evaluation des modes de travail partenarial : le défi des coopérations / 20 janvier 2022 (après-midi)

Evaluation : de quoi on parle ? (rappel)

L'évaluation des politiques publiques (EPP) est l'activité qui consiste à **mesurer les effets d'une politique menée afin d'éclairer la décision.**

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/21987-evaluation-des-politiques-publiques-instrument-de-la-reforme-de-letat>

- L'évaluation consiste en une démarche pragmatique à partir de **questions évaluatives formulées par les acteurs en fonction des enjeux identifiés comme devant et/ou pouvant faire l'objet de l'évaluation.** Il ne s'agit donc pas d'évaluer l'ensemble des orientations du contrat de ville mais de cibler certains enjeux dans une perspective prospective (renouvellement de la contractualisation du contrat de ville).
- Evaluer une politique publique, c'est porter un jugement de valeur argumenté sur cette politique.

Eléments en cohérence avec **l'instruction nationale relative à l'évaluation finale des contrats de ville** émanant du Directeur Général des Collectivités Locales (DGCL) et du Directeur Général délégué à la politique de la ville à l'ANCT, datée du 14 décembre 2021, : <https://www.oriv.org/wp-content/uploads/Instruction-Evaluation-finale-des-contrats-de-ville.pdf>.

Ce que dit l'instruction nationale

- Elle porte sur l'évaluation locale des contrats de ville. Mise en place en parallèle d'une évaluation nationale.
- Evaluation inscrite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.
- Une évaluation qui s'inscrit dans un contexte particulier :
 - ➔ prorogation des contrats de ville jusqu'à fin 2023 : loi de finances 2022
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/prorogation-dune-annee-des-contrats-de-ville-dans-le-cadre-de-la-loi-de-finances-pour-2022>
 - ➔ travaux préparatoires à la prochaine génération de contractualisation
- L'évaluation viendra alimenter cette réflexion.
- Un calendrier resserré : remontées attendues de l'évaluation finale locale pour fin juin 2022.

Ce qui doit être évalué

- Rendre compte de la **mise en œuvre** et des **résultats** des actions déployées au bénéfice des habitants-es des QPV (**dispositifs spécifiques et droit commun**)
 - ➔ Cibler prioritairement l'évaluation sur les actions, moyens, dispositifs les **plus structurants** des **trois piliers des contrats de ville** (cohésion sociale, cadre de vie / renouvellement urbain, emploi et développement économique) et des **5 axes transversaux** (jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, citoyenneté et valeurs de la République, prévention de la radicalisation)
- Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en tant qu'outil :
 - ➔ Porter l'attention sur les **processus de coopération** entre signataires du contrat de ville et en direction du droit commun ainsi que le rôle joué par les **conseils citoyens**.
 - ➔ Examiner l'impact de la stratégie de soutien à la vie associative.



Il ne s'agit pas de tout évaluer mais de faire des choix.

Éléments de méthode

- Se référer au contrat de ville (document cadre) pour mobiliser l'instance de pilotage dédiée à l'évaluation et mettre en place les moyens d'ingénierie.
- S'appuyer sur les documents déjà réalisés pour identifier les enjeux, les constats... :
 - ➔ Évaluation à mi-parcours
 - ➔ Protocole d'engagements renforcés et réciproques
 - ➔ Enseignements de la crise sanitaire, etc ...
- Associer et mobiliser l'ensemble des partenaires du contrat de ville concernés. Tenir compte dans ce cadre de l'expertise des habitants-es, notamment par la mobilisation des conseils citoyens.



Moyens :

- appui apporté par l'ANCT, données disponibles SIG Ville et ONPV
- Recours à un prestataire
- Implication des différents partenaires dans la conduite de l'évaluation (dimension collective)
- Autres acteurs : DR INSEE, Centre de ressources politique de la ville
- ...

Les apports de l'ORIV au titre de l'évaluation

A destination de tous les acteurs

- La mise à disposition de ressources :
 - https://www.oriv.org/thematique_secondaire/evaluation-des-contrats-de-ville/
 - https://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_cent_dix_sept.pdf
 - <https://spark.adobe.com/page/CInp3XbemouOl/>
- Des apports de méthode
 - ➔ Le cycle de qualification et les documents produits dans ce cadre
 - ➔ La production de documents en lien avec la démarche d'évaluation : documents sur les axes transversaux, trame de remontées des éléments pour restituer l'évaluation, liste des structures pouvant assurer une évaluation, éléments de méthode ...
- Un espace dédié Questions-Réponses « Questions d'évaluation » : rdv régulier toutes les trois semaines (calendrier).

Sur demande et financements spécifiques

- Des appuis et des accompagnements sur site : à la demande de collectivités, de services de l'Etat à l'échelle départementale [contacter l'ORIV : m.maffessoli@oriv.fr]